

CONTRIBUTIONS

2023/2024

ELEMENTS DE LA FACTURE POUR TOUTES LES FAMILLES

- Contribution mensuelle de septembre à juin par catégorie (10 mois)

	CAT A	CAT B	CAT C	CAT D	CAT E	CAT F
Ecole	45,00€	49,50€	54,40€	59,90€	65,85€	72,40€
Collège	67,30€	74,10€	84,40€	89,60€	98,56€	108,40€
Lycée	86,80€	95,50€	105,10€	115,60€	127,10€	139,80€

Le quotient se calcule comme ceci : Revenu Fiscal de référence / par le nombre de part

Catégorie A de 0 à 8 999€ de quotient

Catégorie B de 9 000€ à 12 499€ de quotient

Catégorie C de 12 500€ à 15 999€ de quotient

Catégorie D de 16 000€ à 21 999€ de quotient

Catégorie E de 22 000€ à 31 999€ de quotient

Catégorie F supérieur à 32 000€ de quotient

Attention la non présentation de l'avis d'imposition complet de 2022 sur les revenus 2021 entrainera une facturation en catégorie F.

- Tarification préférentielle sur le nombre d'enfants scolarisés dans l'ensemble scolaire :
 - 2 enfants 5% de réduction de la contribution par enfant
 - 3 enfants 15% de réduction de la contribution par enfant
 - 4 enfants et plus 25% de réduction de la contribution par enfant
- Participation aux structures de l'enseignement catholique :
 - Ecole : **30,84€** par an et par enfant
 - Collège : **44,25€** par an et par enfant
 - Lycée : **45.50€** par an et par enfant
- Frais de fournitures diverses : **7,90€** par an et par enfant

COMPLEMENTS

- Tarification des Etudes et Garderies

	Forfait Mensuel	Occasionnelle
Garderie	26.00 €	6,20 €
Etude Primaire	30,00 €	6,20 €
Etude Collège, Lycée	38.00 €	6,20 €

Les études et garderies au forfait seront portées sur la facture en début d'année.

Les études et garderies occasionnelles sont à régler via la plateforme Ecole Directe

INTERNAT

- Contribution mensuelle de septembre à juin (10 mois) pour l'internat : **162,00 €**

L'internat comprend le logement, l'étude, le petit déjeuner, le gouter.

COTISATIONS VOLONTAIRES

- Association des parents d'élèves (APEL) : **20,00 €** pour l'année et par famille
- Participation aux équipements sportifs : **9,50 €** pour l'année et par enfant
- Participation volontaire à l'Association des anciens élèves : **5,00 €** pour l'année et par famille

ASSURANCE SCOLAIRE

- Fournir une attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident). **A défaut de produire une attestation avant le 15 septembre, la souscription à l'assurance proposée par l'établissement sera automatique : Mutuelle Saint Christophe (à titre indicatif tarif 2022/2023 : 11,50 €).**
- Adhérer à la Mutuelle Saint Christophe (à titre indicatif tarif 2022/2023 : 11,50 €).

FACTURATION

- Acompte inscription /réinscription
 - o Maternelle et Primaire : **50,00 €**
 - o Collège et Lycée : **100,00 €**
- Acompte internat demandé le jour de la rentrée : **100 €**

La facture annuelle est établie en septembre avec les possibilités de paiement suivantes :

- Par prélèvement mensuel au 5 de chaque mois (9 prélèvements d'octobre à juin)
Ou au 15 de chaque mois sur demande auprès du service comptabilité
- Par chèque au trimestre (octobre, janvier, mars)
- Par carte bancaire en ligne sur Ecole Directe

REPAS

Demi-pension et Internat : **(sous réserve d'évolution économique)**

- Maternelle : **6.00€** par repas
- Primaire : **6.40 €** par repas
- Collège, Lycée : **6,65 €** par repas
- PAI : **2,50 €** par repas (plan d'accueil individualisé selon avis médical)

Cafétéria : Accessible uniquement aux lycéens (tarifs spécifiques)

Le prix du repas comprend les denrées alimentaires, les investissements et le coût du personnel d'encadrement.

Les repas sont payables **d'avance** :

- En espèces à déposer à l'accueil du site
- Par chèque à déposer à l'accueil du site
- Par carte bancaire en ligne sur Ecole Directe

SERVICES COMPLEMENTAIRES

Les services complémentaires proposés par l'établissement, comme par exemple, l'anglais en maternelle, la maîtrise, la pré-maitrise, PrépaSup font l'objet de contributions spécifiques, et sont appelées en début d'année avec la contribution des familles.